



SESSION
07/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le **10 AVR. 2025**
ID : 007-210703195-20250407-DELIB2025_032-BF

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10
Votants : 26

Pour : 23
Abstentions : 3
Opposition :

Quorum : 15

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le sept avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du vingt-cinq mars et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (19) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chezeau, Curtius, Dersi, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Excusés avec pouvoir (6) : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), M. Chabaud (pouvoir à M. Jouve), Mme Gaillard (pouvoir à Mme Curtius), Mme Garraud (pouvoir à Mme Faure-Pinault), Mme Valla (pouvoir à M. Griffe), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absents (3) : Mme Keskin, Mme Lorenzo, M. Michelon.

Excusée (1) : Mme Gaillard.

Secrétaire : M. Dersi

Objet : Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour 2025

Conformément aux orientations prises à l'occasion du débat d'orientation budgétaire et il est proposé de maintenir les taux d'imposition de la commune pour la huitième année consécutive.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir Délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 de la manière suivante :

- Taxe Foncière (Bâti) : 44,75 % ;
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 68,38 % ;
- Taxe d'Habitation pour les logements vacants et les résidences secondaires : 17,96 %.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Richard DERSI